

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

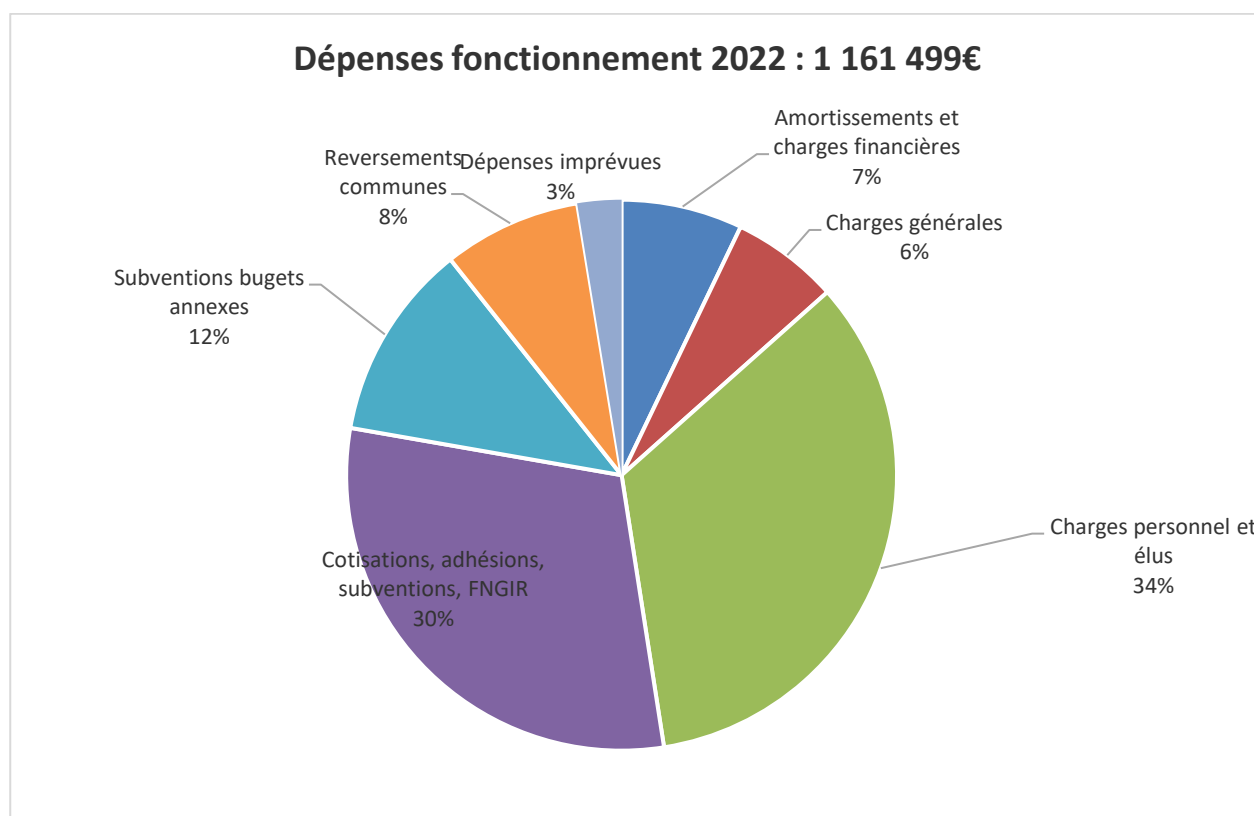
Rue des Ebaulais
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : contact@ccsemur.fr

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022 :
NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE**

Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le budget principal de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais comprend les dépenses et recettes liées à l'activité quotidienne de la collectivité (administration générale).

Les dépenses et recettes liées à l'exercice de ses compétences principales (environnement, action sociale, marché aux bestiaux, énergie renouvelable) font l'objet de budgets annexes, alimentés pour certains (action sociales, énergie renouvelable) par des subventions d'équilibre en provenance du budget général.



En section de fonctionnement, le budget primitif à s'équilibrer à 1 161 499.16 €.

Le projet Atelier Chantier Insertion « Bocage et Paysages Brionnais », porté par la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, est opérationnel depuis janvier 2022. Ce projet permet une réadaptation professionnelle et l'acquisition de compétences, pour une réinsertion sociale et professionnelle durable. Il s'adresse à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales

et/ou professionnelles. 6 salariés ont été recrutés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). Ils sont supervisés par un encadrant technique embauché par la communauté de communes depuis novembre 2021. Les charges de personnel afférentes au projet ACI s'élèvent à 111 000 € (agents en CDDI + encadrant technique) ; des frais d'équipement ACI sont provisionnés à hauteur de 15 000 €. Le suivi socio-professionnel des 6 agents sera assuré par ABISE, via une convention de prestation spécifique (montant annuel : 7 706 €).

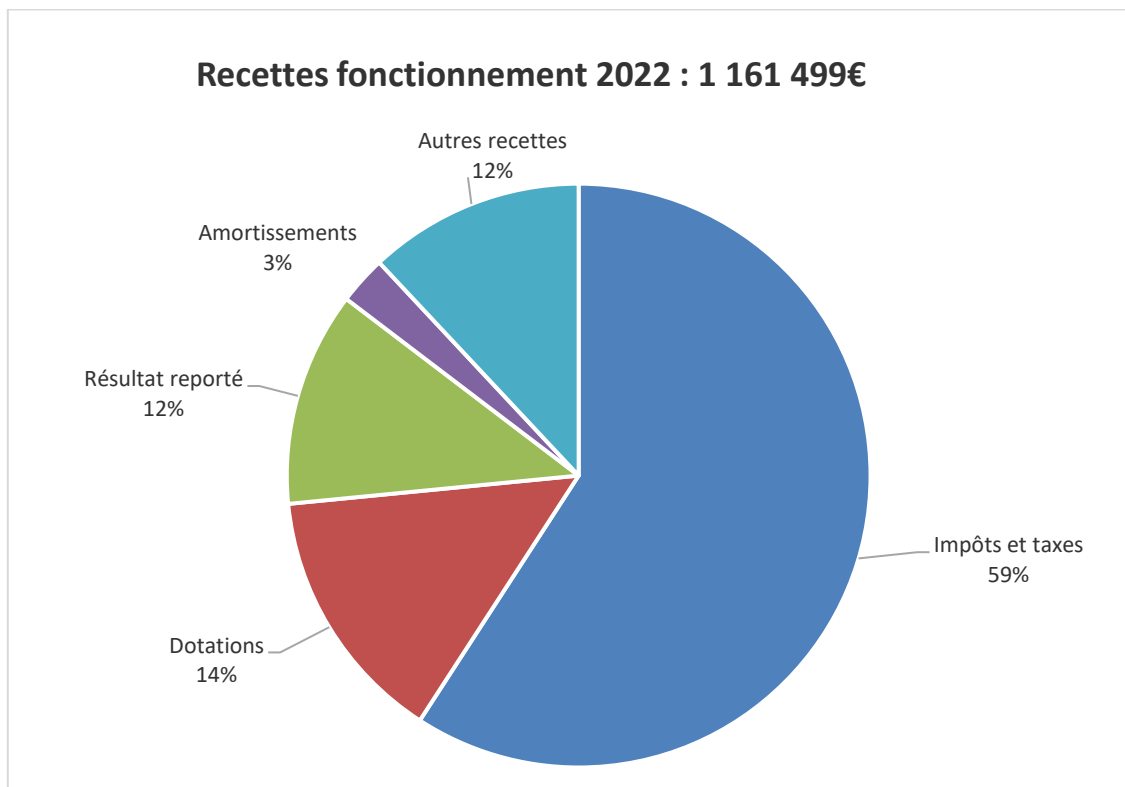
Ce projet structurant pour la collectivité justifie l'augmentation significative des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022 (1 616 499 €) par rapport à 2021 (1 023 180 €). Il est soutenu par l'Etat et le département de Saône-et-Loire à hauteur de 101 260 € en recette de fonctionnement (remboursement sur rémunération de personnels).

3 agents sont rattachés au budget principal : DGS (agent de cat A – temps plein), un technicien territorial (agent de cat B – temps plein) et agent administratif et comptable (agent de cat C – temps plein). L'ensemble des charges de personnel (agents CDDI ACI exclus) sont évaluées à 160 575 €, avec un remboursement de 36 000 par la CC de Marcigny pour la mise à disposition du DGS.

Si depuis 2020 les capacités d'autofinancement se sont améliorées, il est néanmoins toujours nécessaire de conserver une certaine maîtrise des dépenses sachant que les inscriptions obligatoires (charges de personnels, versement DGF, contribution SDIS, prélèvement FNGIR, adhésions PETR et syndicats rivières adhésion, subventions équilibre budgets annexes) représentent une très grande part des dépenses de fonctionnement. Certaines adhésions ou cotisations augmentent en 2022 (notamment +0,50 €/habitant pour la cotisation versée au PETR).

Enfin, l'enveloppe de 60 000 € pour les subventions aux associations est renouvelée cette année.

Comme chaque année, l'essentiel des recettes de fonctionnement provient des impôts et taxes (59%) et des dotations et participations (16%). Les taux d'imposition en vigueur sont reconduits pour l'année 2022 : TFB : 4,09% ; TFNB : 8,36% ; CFE : 4,84%. Côté dotation, la DGF est attendue en progression (132 869 €).



En section d'investissement, le budget primitif 2022 s'équilibre à 1 110 884.54 €, en très forte hausse par rapport à 2021 (160 880€) en raison du lancement de nouveaux projets d'investissement :

- 20 000 € ont été inscrits en études, en vue d'engager une première modification du PLUI
- 50 000€ pour la réalisation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 de la vallée de la Belaine. Pour ce dernier, la Communauté de communes s'est portée candidate pour en piloter l'élaboration (prise en charge intégralement par l'Etat).
- 58 600 €- pour l'achat d'un véhicule et de matériels pour l'équipement de l'équipe technique du Chantier d'Insertion « Bocages et Paysages Brionnais » (dépenses subventionnées à hauteur de 75% par l'Etat).
- 877 100 € pour le projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Semur en Brionnais (achat du bâtiment et travaux de réhabilitation). Ce projet porté par la CCSB doit permettre de regrouper en un seul lieu des services à la population présents sur le territoire (centre social, relais assistants maternels, ludothèque, permanences administratives, espaces d'accès aux droits notamment) dans les locaux plus fonctionnels pour les agents et plus accessibles pour les usagers.

Le projet global, qui s'évalue sur deux exercices, représente une enveloppe globale de 1 500 000€ HT à ce jour.

Les subventions d'investissement sollicitées (et notifiées pour certaines) auprès de l'Etat, de la Région du Département, de la CAF, FCTVA) pour un montant prévisionnel de 959 143 € laissent un reste à financer de 46 500 € pour la collectivité (autofinancement).

Un emprunt est rattaché au budget principal : « aménagement de la ZA à Saint Christophe en Brionnais », suite au transfert de la compétence économique à la CCSB (emprunt à taux fixe – 3,50%). L'endettement en capital est de 31 343.26 € au 01 janvier 2022. L'échéance de remboursement du capital est de 7 436.24 € (dernier remboursement en 2025).